



Communiqué de presse
Le 27 juillet 2018

Le Conseil d'Etat valide les Tours Hermitage Plaza

Ce 26 juillet 2018, le Conseil d'Etat a rejeté définitivement les recours des Groupes Axa et Allianz contre les permis de construire du Projet Hermitage Plaza.

C'était la dernière instance de contestation possible.

« *La décision du Conseil d'Etat est une étape très importante qui confirme notre planning de livraison des Tours pour les Jeux Olympiques d'été de 2024 à Paris* », indique Emin Iskenderov, Président du Groupe Hermitage.

Hermitage Plaza, en bref

Culminant à 320 mètres, Hermitage Plaza sera le plus haut immeuble jamais construit en Europe occidentale. Dessiné par Sir Norman Foster et offrant une mixité d'usages inédite à Paris, il sera composé de deux tours associant des appartements et des penthouses, un hôtel de luxe de cinq étoiles, des restaurants et bars panoramiques, le premier centre de thalasso panoramique en France, des espaces de bureaux modernes, flexibles et polyvalents, un espace dédié aux boutiques et aux services de luxe, des équipements culturels, dont un auditorium et une galerie d'art.

Les tours s'élèveront au-dessus d'un vaste socle aménagé en place publique, bordée de magasins, de restaurants et de cafés.

5 000 emplois seront générés par la construction et les aménagements du complexe Hermitage Plaza, et 3 000 emplois directs seront créés de façon durable.

Les Tours Hermitage Plaza visent l'ultra performance environnementale en obtenant la mention BREEAM « Excellent », une des plus hautes certifications mondiales pour une tour mixte.

Contacts Presse :

Galivel & Associés - Carol Galivel / Julien Michon - 01 41 05 02 02

21-23 rue Klock – 92110 Clichy - Fax : 01 41 05 02 03 - galivel@galivel.com

HERMITAGE S.A.S. au capital de 11 000 000 €

1 et 3 avenue Marceau 75116 PARIS Tél. : +(33) 1 44 43 50 50 Fax : +(33) 1 44 43 50 64 www.hermitage.fr
449 818 509 R.C.S. PARIS SIRET 449 818 509 00027